

Solidarité internationale

Dans sa séance de ce jour, le Conseil d'Etat a accepté le soutien à quatre projets financés par le fonds de solidarité internationale cantonal:

Aide aux études et à la formation pour les étudiant-e-s des pays les moins avancés

Le Conseil d'Etat accorde un financement de 139'500 F au Centre d'enseignement et de recherche en action humanitaire (CERAH). Le CERAH, créé en 2008 sur une initiative conjointe de l'Université de Genève et de l'Institut des Hautes Etudes et du Développement (IHEID), propose une formation académique de haut niveau pour les professionnel-le-s de l'humanitaire. Les enseignements proposés par le CERAH ont comme philosophie essentielle d'offrir une réflexion critique et documentée sur les principales crises humanitaires contemporaines et les multiples dimensions de la pratique humanitaire.

Le soutien du Canton de Genève permettra à dix étudiant-e-s provenant des pays les moins avancés de suivre une formation pluridisciplinaire de niveau Master of advanced studies (MAS) ou Certificate of advanced studies (CAS) en action humanitaire durant l'année académique 2011/2012.

Mise en place d'un agenda21 communal à Madagascar

Dans le cadre du soutien prioritaire donné cette année aux projets environnementaux, le Gouvernement a décidé de contribuer au financement d'un Agenda21 pour trois communes rurales dans la région des Hautes Terres à Madagascar. Le but de ce projet est principalement d'établir les conditions cadres pour que les communes concernées s'engagent sur la voie du développement durable par des actions concrètes concernant l'accès à l'eau, la préservation des ressources naturelles et les activités génératrices de revenus.

Un montant total de 263'300 F sur quatre ans (2011 - 2014) est octroyé pour le développement de cette démarche gérée par l'association genevoise Glocal.

Renforcement des capacités de lobbying et d'information pour sécuriser l'espace de travail des défenseurs des droits humains

Le Gouvernement octroie un montant total de 155'000 F sur trois ans (2011 - 2013) à l'organisation Peace Brigades International (PBI) pour le soutien aux actions d'accompagnement protecteur, la sensibilisation aux problématiques liées aux violations des droits humains et le lobbying auprès des instances onusiennes et étatiques pour ses actions en Colombie, au Mexique, au Guatemala et au Népal.

Fondée en 1981, PBI est une organisation non gouvernementale qui promeut la résolution non-violente des conflits. En respect des principes d'impartialité et de non-ingérence, PBI met en place des équipes internationales de volontaires qui, par leur présence, visent à dissuader les actes de violence et permettent la création d'un espace de dialogue politique.

PBI est reconnue par l'ONU et a reçu, en 2001, le prix Martin Ennals pour les défenseurs des droits humains.



www.peacebrigades.ch

Soutien à l'action humanitaire en Irak et renforcement de la société civile irakienne

Le Gouvernement accorde un financement total de 400'000 F sur deux ans (2011 - 2012) au Comité de coordination des ONGs pour l'Irak (NCCI), une plateforme destinée à l'échange d'informations à caractère humanitaire et au renforcement de la capacité de réponse des organismes d'aide travaillant en Irak.

Le soutien cantonal sera attribué au développement du lien entre les acteurs humanitaires œuvrant en Irak, à la formation et à l'information du tissu associatif irakien et aux actions internationales de plaidoyer et de sensibilisation sur la situation dans le pays avec la participation de la société civile irakienne.



Pour toute information complémentaire : Mme Vanessa Mengel, chargée de projets, Service de la solidarité internationale, [DSPE](#), 022 388 15 44.